

AVIS DE MARCHE ACCORD CADRE DE SERVICES

1 – Identification de la consultation

MARCHE 2024-18

MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE, DES SYSTEMES DE SECURITE ET DE SONORISATION ET DES SYSTEMES D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ DE L'UNIVERSITE RENNES 2

2 – Objet

Le présent accord-cadre a pour objet l'exécution des prestations de maintenances préventive, curative et d'entretien des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), des Systèmes de Sécurité et de Sonorisation (SSS) et des équipements d'extinction automatique à gaz.

Il comprend :

- la maintenance préventive, la maintenance curative concernant :
 - o la vérification des Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) et des Systèmes de Sécurité et de Sonorisation (S.S.S.),
 - o la vérification des Systèmes d'Extinction Automatique à Gaz.
- les travaux hors maintenances préventive et curative.

Code CPV : 50610000-4 Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure retenue

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP).
Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à 5, R2162-13 et 14 du CCP qui s'exécute uniquement par bons de commande.

3.2 – Valeur estimée

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre de 500 000 € HT.

3.3 – Allotissement

Le présent accord-cadre est composé d'un lot unique au sens des articles L2113-10 du CCP compte-tenu du caractère homogène des fournitures, travaux et services objets du présent marché.

3.4 – Tranches

Sans objet.



3.5 – PSE

3.5.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.5.2 – PSE facultatives

Sans objet.

3.6 – Variantes

3.6.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.6.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.6.3 – Variantes à l'initiative du candidat

Non autorisées.

3.7 – Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme d'1 an à compter du 17 juillet 2024 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure. Il pourra être renouvelé tacitement 3 fois 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

3.8 – Lieux d'exécution

Les prestations s'exécutent sur les lieux suivants dépendant de l'Université Rennes 2 :

Sites de Rennes

Campus Villejean

Place du Recteur Henri Le Moal
35000 RENNES

Campus La Harpe

25 Avenue Charles Tillon
35000 RENNES

Le Bois Perrin

4 Rue du Bois Perrin
35000 RENNES

Sites de St Brieuc

Campus Mazier

2 Avenue Antoine Mazier
22000 SAINT-BRIEUC

Gymnase de la Vallée

Allée de la Plaine
22000 SAINT-BRIEUC

Des lieux d'exécution pourront être ajoutés ou supprimés par avenant durant toute la période d'exécution.

3.9 – Visite des lieux

En établissant leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance du site et des conditions dans lesquelles ils devront exécuter les travaux.

3.9.1 – Visite obligatoire

Les candidats devront obligatoirement procéder à une reconnaissance physique des lieux (accès et configuration d'ensemble). Les candidats devront à cette occasion, s'informer de toute particularité de l'opération qui leur paraîtrait importante (hauteur sous plafond, sous poutre, sous gaine, ...). Ils ne pourront, en effet, invoquer par la suite aucune incertitude ou imprécision pour motiver un surcoût quelconque.

Les visites pourront être organisées conjointement avec plusieurs candidats selon les règles sanitaires en vigueur.

3.9.2 – Visite facultative

Sans objet.

3.9.3 – Calendrier des visites

Pour effectuer les visites, les candidats participeront au choix à l'un des créneaux proposés dans le tableau ci-dessous :

Jours	Rennes	Saint-Brieuc
9 avril 2024	9h	14h30
11 avril 2024	9h	14h30
16 avril 2024	9h	14h30

Lieu des Rendez-vous	Accueil Présidence Campus Villejean	Hall Bâtiment B Campus Mazier
----------------------	--	----------------------------------

Chaque candidat devra convenir de sa présence sur l'un des créneaux précités en contactant la personne référente **au plus tard 48h** avant la visite :

Rennes	Campus Villejean Campus La Harpe	Joachim GARDIN	02 99 14 10 58 / 06 80 93 46 81 joachim.gardin@univ-rennes2.fr
St Brieuc	Campus Mazier Gymnase de la Vallée	Laurent BERSOT	06 80 93 46 78 / 06 80 93 46 75 maintenance.mazier@univ-rennes2.fr

3.10 – Critères de jugement

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur TECHNIQUE appréciée notamment au regard de la répartition des moyens humains (Annexe 1) et de l'offre technique du candidat	60 %
PRIX des prestations en € HT appréciée au regard des données financières indiquées en Annexes 1A, 1B, 2A et 2B.	40 %

3.11 – Tests

Sans objet

3.12 – Conditions de participation

Sans objet

4 – Conditions de participation

4.1 – Date limite de remise des plis

Mercredi 15 Mai 2024 à 12h

4.2 – Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le DCE est consultable et téléchargeable sur le profil acheteur (PLACE) :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

4.3 – Dépôt des plis

Les offres seront adressées uniquement sur le profil d'acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4.4 – Capacités

DC1, DC2, références, documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières, déclarations et attestations visés aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

4.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le RC.

5 – Renseignements complémentaires

5.1 – Langue utilisée

Français

5.2 – Monnaie utilisée

Euro

5.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement sur les ressources propres de l'Université Rennes 2
Paiement à 30 jours par virement bancaire.

6 – Procédures de recours

6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>
SIRET : 173 500 059 00014

6.2 – Coordonnées du comité consultatif régional

CCIRA de Nantes
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1

Tél. : 06 60 48 98 89
Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr
SIRET : 130 029 283 00012

7 – Identification de l'acheteur

Université RENNES 2
Direction des Finances et du Pilotage
Pôle Commande Publique
(Bâtiment Présidence – Porte 403)
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr
<https://www.univ-rennes2.fr/>
SIRET 193 509 379 00015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

8 – Date d'envoi de l'avis à la publication

25 mars 2024